

Communiqué

Projet de réforme du lycée professionnel : Pourquoi le SUI-FSU sera mobilisé le 18 octobre :

Seul syndicat d'inspectrices et d'inspecteurs membre de la très large intersyndicale qui conteste ce projet, le SUI-FSU a pris toute la mesure du désastre que porte la réforme annoncée.

Outre les idées fausses et les représentations que nous avons déjà dénoncées, cette réforme porte atteinte à deux principes cardinaux de notre charte de l'éducation et même de notre constitution : **la liberté et l'égalité**.

Quelle «*liberté de choisir son avenir professionnel*» - loi de septembre 2018 dont Mme Grandjean était pourtant rapporteure - lorsque l'offre de formation s'alignera sur les besoins économiques locaux ? Les lycéens de la voie professionnelle de territoires déshérités auront-ils les mêmes choix d'orientation que ceux de territoires prospères ? Comment pourront-ils réaliser leurs projets personnels lorsque les seules formations disponibles seront limitées aux possibilités d'emploi local ? Cette vision adéquationniste porte en elle-même les ferments de profondes inégalités territoriales en plus de surnoisées assignations sociales et géographiques des jeunes.

Les jeunes en situation de handicap, accueillis en grand nombre au lycée professionnel, auront-ils par ailleurs les mêmes chances que leurs camarades de s'orienter vers la filière de leur choix, de trouver un tuteur qui les accepte et un poste de travail adapté à leur situation ? Si l'inclusion scolaire a montré ses limites, l'inclusion dans le monde professionnel relève encore de l'omerta. L'allongement des PFMP prévue par cette réforme risque ainsi de générer davantage d'**inégalités** et de ségréguer un peu plus les jeunes en situation de handicap.

Ce sont aussi plusieurs principes fondamentaux de la Charte de l'Éducation que cette réforme compromet. Avec la nouvelle organisation prévue, la concentration des enseignements généraux sur une partie de l'année dégradera les conditions de leur enseignement : Comment, dans ce nouveau contexte, continuer d'assurer les missions d'instruction et d'éducation, garantir l'apprentissage de la liberté de penser, de l'esprit critique et l'exercice de la citoyenneté ? Comment prétendre mieux professionnaliser des jeunes à qui l'on retire des heures d'enseignement professionnel scientifique et technique et qui découvriront, non pas un métier dans toute sa diversité, mais un poste de travail, des tâches et des méthodes restreintes, étroitement liées à l'activité propre et conjoncturelle d'une entreprise ? Avec l'orientation vers les métiers dès la classe de cinquième, il s'agit là d'un recul phénoménal dicté par une vision rétrograde de la formation professionnelle, et le mépris pour les élèves souvent issus des milieux les plus pauvres de notre pays.

Ce ne sont pas moins que ces principes cardinaux, **égalité, liberté, inclusion, formation** qui risquent donc de vaciller avec cette réforme qui avance masquée.

Enfin, les inspectrices et inspecteurs qui ont déjà été écartés du contrôle des CFA par la loi de septembre 2018, le seront aussi bientôt de ce qui restera du lycée professionnel lorsque sous le vernis de la simplification, les procédures de certification seront transférées aux entreprises. Ce sera la fin du caractère national des diplômes et de la reconnaissance de leurs niveaux de qualification. Dernière étape d'un processus initié en 2009, ce projet va définitivement passer la main, du ministère de l'Éducation nationale à celui du travail.

Le 18 octobre, le SUI-FSU invite l'ensemble des inspectrices et des inspecteurs, au-delà de tout attachement syndical, à nous rejoindre pour dénoncer un projet liberticide, inégalitaire, inéquitable et discriminant, un projet qui renonce à l'ambition de la nation pour sa jeunesse la plus vulnérable.

Eric Nicollet
Inspecteur de l'Éducation nationale
Secrétaire général du SUI-FSU